

**AVIS DE RECRUTEMENT**

Ouvriers qualifiés D2 – Machiniste
polyvalent et constitution d'une réserve de
recrutement

(H/F/X)

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

L'Administration communale de Quaregnon souhaite engager un machiniste pour la fonction d'ouvrier qualifié D2 et constituer une réserve de recrutement.

L'ouvrier qualifié D2 – machiniste assure la conduite et la manipulation d'engins de chantier pour assurer les travaux de terrassement, nivellement et aménagement.

L'ouvrier qualifié participera au service de garde pouvant impliquer des prestations la nuit et/ou le weekend.

2. PROFIL RECHERCHÉ

- Une expérience en tant que machiniste constitue un atout ;
- Le permis C est obligatoire ;
- Posséder le permis G constitue également un atout pour ce poste ;
- Disposer des compétences techniques permettant la réalisation des tâches suivantes :
 - o Installer et approvisionner son poste de travail ;
 - o Contribuer au bon fonctionnement, à la sécurité et à la conformité des équipements techniques ;
 - o Conduire des véhicules nécessitant le permis B, C, G ;
- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe dans le cadre d'une structure hiérarchisée ;
- Être ponctuel, efficace et avoir envie de progresser dans son domaine ;
- Disposer de l'esprit d'initiative ;
- Faire preuve de droiture et de réserve dans l'exercice de la fonction ;
- Être honnête, discret et respectueux des propriétés et des valeurs d'autrui ;
- Présenter une image positive de la commune ;
- Vouloir atteindre la qualité et le rendement dans le travail ;
- Réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un évènement soudain ;
- Être disposé à suivre des formations ;

- Respecter le cadre de travail (les chefs d'équipes et les collègues, le matériel confié, l'horaire, le règlement d'ordre intérieur, etc.) ;
- Appliquer rigoureusement les règles de sécurité afin de veiller à votre propre sécurité ainsi qu'à celle des collègues et des usagers ;
- S'appliquer à réaliser correctement et efficacement les tâches confiées dans la mesure des compétences ;

Missions principales (liste non-exhaustive) :

- Conduire et manœuvrer différents engins ou poids lourds en toute sécurité (camion, tracteur, hydrocureuse, balayeuse, ...) ;
- Réaliser les travaux de fouilles, tranchées, nivellement et remblayage ;
- Utiliser les équipements spécifiques (bras de grue, système d'aspiration, haute pression, balayeuse, remorque, etc.) ;
- Charger, décharger et transporter du matériel ou des matériaux ;
- Assurer le bon entretien courant des machines et engins ;
- Respecter les consignes de sécurité et travailler en coordination avec l'équipe sur chantier ;
- Respecter les consignes de sécurité, le code de la route et les procédures de chantier ;
- Assurer les circuits d'entretien ;
- Effectuer les contrôles quotidiens des véhicules et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Informer le service logistique des problèmes techniques ;
- Compléter les rapports d'intervention ou documents de transport ;

3. CONDITIONS D'ADMISSION ET MODALITES D'EXAMEN

Niveau d'études :

- détenir un diplôme ou un certificat au moins égal à celui décerné à la fin des études d'enseignement technique secondaire inférieur (ETSI) ou professionnel secondaire inférieur (EPSI) ou avoir suivi avec fruit les cours techniques secondaires inférieurs (CTSI) ou les cours professionnels secondaires inférieurs (CPSI) en rapport avec l'emploi ou compétences valorisables ou détenir un certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de la Formation en Alternance des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Sont considérées comme équivalentes au diplôme ETSI ou CTSI :

- Les formations délivrées par :
 - Le FOREm (certificat de formation professionnelle)
 - Un centre de formation permanente des classes moyennes (certificat d'apprentissage)
 - Un centre de formation professionnelle pour handicapés, subsidié par le fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (AWIPH)
- Les attestations de capacités acquises, délivrées dans le cadre de la législation relative à l'apprentissage industriel.

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
- Être de conduite irréprochable et jouir des droits civils et politiques ;
- Être titulaire du permis B et C ;
- Introduire sa candidature dans les formes et délais prescrits par le présent avis de recrutement ;
- Réussir l'épreuve de pratique professionnelle (min 50%) et l'épreuve orale (min 50%) portant sur des questions techniques en rapport avec la fonction ;
- Le candidat doit obtenir un minimum de 60% au total des épreuves. Seuls les candidats obtenant un total général d'au moins 60 % pourront être engagés ou versés dans une réserve de recrutement ;

4. CONTRAT DE TRAVAIL

Type de contrat : Contrat à durée déterminée devant évoluer vers un CDI (poste vacant).

Régime : Temps plein (37h30/semaine).

Rémunération : Echelle barémique D2 (Pécule de vacances et prime de fin d'année).

Chèques-repas : 5 € par jour presté.

Ancienneté valorisable à concurrence de 10 ans pour le secteur privé et entièrement dans le secteur public.

Régime de vacances du secteur public.

5. MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire en cours de validité
- Une copie du diplôme requis
- Une copie des permis requis
- Une copie de la carte d'identité

Il doit être adressé pour le 26 juin 2026 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par envoi recommandé à l'adresse suivante :

Administration communale de Quaregnon
Service GRH
Grand'Place, 1
7390 Quaregnon

Ou par dépôt en main propre contre accusé de réception au service des Ressources Humaines de l'Administration communale ou par email à l'adresse suivante : recrutement@quaregnon.be

L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.

La Directrice générale,

Michela MURA



Le Bourgmestre,

Damien JENART

Règlement Général de Protection des Données

Conformément au Règlement Général de Protection des Données UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), à la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, tout candidat est informé que l'administration communale de Quaregnon traite des données à caractère personnel contenues dans son Curriculum Vitae et dans les autres documents annexés à la candidature aux seules fins de gestion de sa candidature et des emplois proposés.

Les documents sont conservés dans une base de données des candidatures pendant deux ans et sont ensuite supprimés.

Ils ne sont pas transmis à des tiers ni transférés en dehors de l'Union européenne.

Chaque candidat a la possibilité d'exercer les droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de Monsieur le Député-Bourgmestre de la Commune de Quaregnon, Grand Place 1 ou par email au délégué à la protection des données : dpo@quaregnon.be.

Le candidat a également la possibilité d'introduire une réclamation à ce sujet auprès de l'autorité de contrôle, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Commune de Quaregnon.